

**PROPOSITION D'INSCRIPTION D'ESPECES AUX ANNEXES DE LA  
CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES  
APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE**

- A. PROPOSITION:** Inscription de *Neophron percnopterus* à l'Annexe I
- B. AUTEUR DE LA PROPOSITION :** Communauté européenne et ses Etats membres
- C. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION:**

**1. Taxon**

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>1.1 Classe</b>                 | Aves  |
| <b>1.2 Ordre</b>                  | Falconiformes   |
| <b>1.3 Famille</b>                | Accipitridae  |
| <b>1.4 Genre ou espèce</b>        | <i>Neophron percnopterus</i>  |
| <b>1.5 Nom(s) vernaculaire(s)</b> | Anglais : Egyptian Vulture<br>Français : Vautour percnoptère<br>Espagnol : Alimoche común, Guirre |

**2. Données biologiques**

**2.1 Répartition**

Les oiseaux migrateurs de cette espèce se reproduisent en Europe méridionale de l'Espagne au Caucase, en Asie centrale, au Pakistan, en Inde du nord et au Népal. Ils hivernent dans des zones où se trouvent déjà des populations résidentes. L'essentiel de la population résidente se trouve en Ethiopie, en Afrique orientale et dans le sous-continent indien avec des populations isolées dans les îles de l'Atlantique occidental, en Afrique du nord et de l'est, en Namibie et en Angola.

En Espagne, son aire de répartition occupe les Pyrénées, les monts Cantabriques, le bassin de l'Ebre et le système ibérien, les chaînes de montagne andalouses et sous-andalouses, la chaîne de montagne de la Sierra Morena, le bassin du Tage, Arribes de Duero, et les îles Baléares et Canaries (Fuerteventura et Lanzarote). L'aire de répartition est déterminée par la disponibilité de nourriture qui consiste essentiellement de charognes de bétail et de déchets humains.

**2.2 Population**

La population mondiale, estimée à 20 000/49 999 oiseaux, est en déclin (2 600/3 100 couples en Europe, < de 2 000 couples en Asie centrale, et juste quelques milliers de couples dans le sous-continent indien, peut-être 1 000 couples au Moyen-Orient et peut-être < de 7 500 couples en Afrique, ce qui donne un total de 30 000/40/000 individus matures.

Un déclin extrêmement rapide de la population a eu lieu en Inde du fait probablement de l'intoxication par une substance vétérinaire anti-inflammatoire le Diclofenac aux effets duquel les vautours sont extrêmement sensibles; leur nombre détecté sur le croisement des routes a décliné de 68% (entre 2000 et 2003) et le déclin est estimé à > de 35% par an depuis 1999;

ceci est combiné à de sévères déclinés depuis longtemps en Europe (> de 50% sur les trois dernières générations (42 ans)) et en Afrique de l'ouest. Les populations résidentes du continent ont également décliné, notamment en Ethiopie, à Djibouti, en Angola et en Namibie (où il reste seulement 10 couples). Sur la plus grande partie de l'Afrique les populations résidentes sont dépassées en nombre par les reproducteurs européens migrants. Il est fait état de déclinés analogues au Moyen-Orient (50-75% dans les trois dernières générations), bien qu'à Oman la population soit apparemment stable et 1 000 oiseaux forment une population résidente stable sur l'île de Socotra.

La population européenne a décliné de plus de 50% au cours des trois dernières générations, avec une claire tendance à la baisse dans la population d'Espagne (la plus grande dans le paléarctique occidental et, avec environ 1 300 couples, peut-être une des plus importantes du monde) au cours des 20 dernières années (entre 1987 et 2000 l'aire de répartition a diminué d'au moins 25%). Elle est éteinte dans beaucoup de provinces en Espagne (Almería, Huelva, Murcia, Albacete, Madrid, Ávila et Orense), et dans certaines zones (vallée de l'Ebre) jusqu'à 70% de la population a disparu. La population reproductrice en Aragón a été réduite de moitié et des déclinés d'environ 30% ont été enregistrés à Burgos, dans les monts d'Andalousie et les îles Canaries. L'espèce est inscrite comme mondialement en danger sur la Liste rouge de l'UICN.

### 2.3 Habitat

Elle vit dans des zones extrêmement ouvertes principalement dans des régions sèches ou arides, quoi qu'on la trouve parfois au bord des zones climatiques humides et froides ; steppes, déserts, taillis, prairies et champs de céréales et à proximité des installations humaines. Elle nidifie typiquement sur des terrains rocheux mais parfois aussi sur de grands arbres.

La population espagnole n'est pas très sélective dans ses habitudes de nidification sur des terrains rocheux ; pour coloniser un lieu les oiseaux ont besoin d'un vaste terrain peu peuplé, essentiel pour fouiller. Ils évitent les forêts et les terrains buissonneux denses. A part cela l'espèce se trouve un peu partout, surtout lorsqu'il y a du bétail, bien que sa densité ne corresponde pas à l'abondance de bétail mais plutôt à la présence de falaises qui lui permettent de nidifier.

On trouve des perchoirs communs dans les bois, l'espèce dépendant presque exclusivement de dépôts d'ordures et de carcasses de bétail provenant de fermes et d'abattoirs.

### 2.4 Migrations

Les reproducteurs du nord migrent surtout au cours de la période de mars à septembre. Les migrateurs qui vont en Afrique traversent le détroit de Gibraltar, le canal de Suez et le détroit de Bab el Mandeb.

## 3. **Menaces**

### 3.1 Menaces directes

- Les vautours sont sévèrement affectés par l'empoisonnement qui a provoqué leur disparition de nombreuses zones d'Espagne, après une période de calme relatif au début des années 1990, l'usage du poison pour le contrôle des prédateurs dans les

- réserves de gibier a drastiquement augmenté et de nombreux oiseaux ont été trouvés morts (au moins 67 oiseaux dans la période 1995-98).
- Persécution directe, chasse, destruction et pillage des nids. Les oiseaux sont tués parce qu'ils sont considérés comme des prédateurs ou comme des trophées.
  - Le manque de ressources en nourriture, des règlements sanitaires stipulant que le bétail mort doit être enterré et la fermeture de sites traditionnels de dépôt de carcasses de bétail ont entraîné une réduction significative de la nourriture disponible.
  - Collision avec des structures telles que les éoliennes et électrocution sur des lignes électriques.

### 3.2 Destruction de l'habitat

- Modification de l'environnement dans les terres nourricières.
- Changement des conditions des sites de reproduction et perturbations pendant la reproduction.
- Discontinuité de l'agriculture agro-silvo-pastorale et des activités qui en dépendent et assurent la disponibilité de proies potentielles.
- Perte de l'habitat dans certaines zones en raison sur surpâturage par le bétail.

### 3.3 Menaces indirectes

- Altération du système de reproduction en raison de l'accumulation de toxines (biocides agricoles).
- Effet du Diclofenac sur les oiseaux migrateurs du sous-continent indien et en Afrique, où le produit a été en vente en Tanzanie et utilisé dans beaucoup d'autres pays africains. D'autre part, les résidus antibiotiques dans les charognes du bétail intensivement élevé ont entraîné un accroissement des fatalités chez les poussins des vautours.
- Diminution des ressources alimentaires résultant de la tendance baissière dans l'élevage extensif, et effet négatif de la réduction du nombre de sites de dépôt de carcasses. L'adoption par l'Union européenne d'un règlement sur l'enlèvement des carcasses de bétail en 2002, par exemple, a réduit la disponibilité des ressources alimentaires (surtout en raison de la fermeture des sites traditionnels de dépôt de carcasses en Espagne et au Portugal).
- Le déclin de la population a été également précipité par la diminution de populations sauvages d'ongulés, et donc de leurs charognes, dans les zones rurales, ainsi que la diminution des petits mammifères qui constituaient la nourriture directe des vautours.
- L'intoxication par des pesticides peut aussi avoir eu un impact dans certaines parties de son aire de répartition, de même que l'empoisonnement par des animaux tués au fusil de chasse.

### 3.4 Menaces touchant particulièrement les migrations

- Manque de ressources en nourriture et collisions avec les lignes électriques ou incidence des éoliennes sur leurs itinéraires de migration.
- Modification des sites d'hivernage et des itinéraires aériens de migration.

### 3.5 Exploitation nationale et internationale

- Au Maroc, tout au moins, l'espèce est capturée pour une utilisation en médecine traditionnelle.

#### 4. Situation et besoins de protection

##### 4.1 Protection nationale

Espèce inscrite dans le Catalogue national des espèces en danger (Ordre MAM/1498/2006)  
 Catégorie: Vulnérable (populations d'Espagne et des îles Baléares)  
 En danger d'extinction (populations des îles Canaries)

Inscrite dans les catalogues régionaux des espèces en danger suivants:

- Catalogue régional d'Andalousie : Catégorie : En danger d'extinction (Acte 8/2003)
- Catalogue régional d'Aragon : Catégorie : Vulnérable (Décret 49/1995)
- Catalogue régional des Asturies : Catégorie : D'intérêt particulier (Décret 32/90)
- Catalogue régional des Canaries : Catégorie: En danger d'extinction (Décret 151/2001)
- Catalogue régional de Castille-la Manche : Catégorie: Vulnérable (Décret 33/98)
- Catalogue régional d'Estrémadure : Catégorie : Vulnérable (Décret 37/2001)
- Catalogue régional de Madrid : Catégorie: En danger d'extinction (Décret 18/92)
- Catalogue régional de Murcie: Catégorie: Eteinte (Acte 7/95)
- Catalogue régional de Navarre : Catégorie : Vulnérable (Décret provincial 563/1995)
- Catalogue régional du pays Basque : Catégorie: Vulnérable (Décret 167/1996)
- Catalogue régional de la ville de Valence : Catégorie : Vulnérable (Ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 2006)

Inscrite à la catégorie B sur la conservation par la loi du 12/2006 de Catalogne

##### 4.2 Protection internationale

Inscrite à l'Annexe I de la directive 79/409/EEC sur la conservation des oiseaux sauvages ; à l'Annexe II de la Convention de Berne ; à la Règle (EC) 338/97, à la CITES Annexe A (II) et à l'Annexe II de la CMS.

En dehors de l'Europe, de nombreux pays ont une législation protégeant l'espèce, mais d'autres n'en ont pas. Son aire de répartition coïncide souvent avec des zones protégées mais ces mesures de protection ne sont pas spécifiques à l'espèce.

Il existe des programmes de surveillance et de nourrissage supplémentaire ainsi que des campagnes contre l'utilisation illégale de poison pour certaines populations nationales. Le gouvernement indien a maintenant interdit le Diclofenac.

##### 4.3 Besoins supplémentaires en matière de protection

Tous les Etats de l'aire de répartition devraient ratifier la Convention de Bonn:

- Protéger les sites de nidification là où le pillage pose un problème.
- Explorer la possibilité d'assouplir l'application de la règle de l'Union européenne concernant l'élimination des carcasses pour accroître la quantité de nourriture à la disposition des vautours, tout en protégeant à tout moment la santé humaine et animale.
- Créer des sites de nourrissage supplémentaires, s'il y a lieu.
- Accroître la sensibilisation aux dangers de l'utilisation du Diclofenac pour le bétail en Afrique.

- Réduire effectivement l'exposition au poison en appliquant l'interdiction d'utiliser des appâts empoisonnés et au moyen de l'éducation.
- Promouvoir l'interdiction du Diclofenac à des fins vétérinaires dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce et appuyer la mise en vigueur de cette interdiction là où elle a été adoptée.
- Dans la mesure du possible, évaluer l'impact des éoliennes, et entreprendre la promotion de l'évaluation de leur impact effectif avant leur construction.
- Eventuellement, éviter les perturbations par les gardiens.

## 5. Etats de l'aire de répartition<sup>1</sup>

Afghanistan, AFRIQUE DU SUD, ALGERIE, ANCIENNE REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, ANGOLA, ARABIE SAOUDITE, Azerbaïdjan, BULGARIE, EGYPTE, Emirats Arabes Unis, ERITHREE, ESPAGNE, Ethiopie, Fédération de Russie, FRANCE, GAMBIE, GEORGIE, GRECE, GUINEE, INDE, IRAN, ISRAËL, KAZAKHSTAN, KENYA, Kirghizistan, Liban, LIBYE, MALI, MAROC, MAURITANIE, Namibie, Népal, NIGER, Oman, OUGANDA, OUZBEKISTAN, PAKISTAN, PORTUGAL, SENEGAL, SOMALIE, Soudan, SYRIE, TADJIKISTAN, TANZANIE, TCHAD, TUNISIE, Turkménistan, Turquie, UKRAINE, YEMEN.

## 6. Commentaires des Etats de l'aire de répartition

## 7. Remarques supplémentaires

## 8. Références

- BirdLife International (2008) Species factsheet: *Neophron percnopterus*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 23/6/2008.
- del Hoyo, J., Elliott, A. & Sargatal, J. eds (1992) *Handbook of the Birds of the World* Vol. 2. New World Vultures to Guineafowl. Lynx Edicions, Barcelona.
- Ferguson-Lees, I. J., Christie, D. A., et al *Raptors of the World – a Field Guide* (2005). Helm Publishing Ltd, London, UK.
- Madroño, A., González, C y Atienza, J.C (Eds.) 2005. *Libro Rojo de las Aves de España*. Dirección General para la Biodiversidad- SEO/BirdLife.Madrid.
- Martí, R. & del Moral (Eds.) 2003. *Atlas de las Aves Reproductoras de España*. Dirección General de Conservación de la Naturaleza- Sociedad Española de Ornitología. Madrid.
- Catálogo Español de Especies Amenazadas. Ministerio de Medio Ambiente, Medio Rural y Marino (2008).

---

<sup>1</sup> Parties à la CMS en majuscules.

